

REPUBLIQUE DU DAHOMY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

II) E C R E T N° 69 - 70 /PR/SGG

du 19 Février 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU le Décret n° 230/PR du 31 juillet 1968 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 236/PR-SGG du 17 août 1968, fixant la composition des cabinets du Président de la République et des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 329/PR du 25 octobre 1968, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées au membres des Cabinets du Président de la République, du Président de la Cour Suprême et des ministres ;
- VU le Décret n° 41/PC-SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Mr Pascal ADDA, Administrateur, est nommé Conseiller Technique au Ministère des Affaires Intérieures et de la Sécurité cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2.- Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, le 19 Février 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

P. Le Ministre de l'Economie et des
Finances absent,
Le Ministre des Travaux Publics, Transports
Postes et Télécommunications chargé de
l'intérim,


Emile-Derlin ZINSOU

AMPLIATIONS :-

PR 4 - SGG 4 - Ministères 9 - IAA 1 -